



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories suivantes :

ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION

RÉUSSIR SA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



PROGRAMME

SE PRÉPARER À RÉUSSIR SA V.A.E





***"Transformez votre expérience en un
diplôme qui vous ouvre de nouvelles
portes grâce à la VAE"***

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ – FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la
ou des catégories suivantes :

**ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE**

ACTIONS DE FORMATION



SOMMAIRE

●	<u>PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT « RÉUSSIR SA V.A.E, AVEC LE SOUTIEN D'UN ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH® » :</u>	
	1. <u>OBJECTIFS</u>	4
	2. <u>COMPÉTENCES VISÉES</u>	5
	3. <u>PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS</u>	5
	4. <u>MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT</u>	6
	5. <u>DÉROULEMENT GÉNÉRAL D'UNE V.A.E AVEC ISEAH®</u>	6
●	<u>LIVRET 1 : OBTENTION DE LA RECEVABILITÉ</u>	
	1. <u>CHOIX DU DIPLÔME, TITRE OU CQP</u>	7
	2. <u>DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE SUR LA PLATEFORME FRANCE VAE</u>	7
●	<u>LIVRET 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER ET PRÉPARATION DE L'ORAL</u>	
	1. <u>RÉDACTION DU DOSSIER DE V.A.E</u>	8
	2. <u>PASSAGE DEVANT LE JURY</u>	8
●	<u>CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION</u>	
	1. <u>ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE</u>	9
●	<u>GUIDES NUMÉRIQUES DE LA MÉTHODE V.A.E – ISEAH®</u>	10
●	<u>LES FORFAITS D'ACCOMPAGNEMENT À LA V.A.E ISEAH®</u>	11
●	<u>LE FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA V.A.E</u>	12
●	<u>PARCOURS INSPIRANTS À LA V.A.E</u>	13
●	<u>MENTIONS LÉGALES ET RÉFÉRENCES DE L'ORGANISME ISEAH®</u>	14



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT



« RÉUSSIR SA V.A.E, AVEC LE SOUTIEN D'UN ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH® »

1 OBJECTIFS

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) constitue l'une des principales voies d'accès aux certifications professionnelles, aux côtés de la voie scolaire, universitaire, de l'apprentissage et de la formation continue.

Elle offre à toute personne active la possibilité d'obtenir une certification professionnelle en valorisant son expérience, qu'elle soit professionnelle ou extra-professionnelle. Quel que soit son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation, elle doit justifier d'au moins un an d'expérience en lien direct avec la certification visée, exercée de manière continue ou non.

"Elle permet de faire reconnaître officiellement ses compétences par l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, inscrit au préalable au RNCP*."

Les objectifs de la formation «RÉUSSIR SA V.A.E, AVEC LE SOUTIEN D'UN ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH® sont :

- **Rencontre avec votre accompagnateur(trice) ISEAH® pour analyser vos besoins, d'accompagnement dans l'étude de faisabilité et co-construire votre parcours personnalisé via l'interface des Architectes.**
- **Accompagnement de Parcours sur la plateforme France VAE.**
- **Apporter un soutien méthodologique pour décrire précisément vos activités et expériences, en vue de constituer un dossier de certification solide (livret 2).**
- **Vous préparer à l'entretien devant le jury, en optimisant votre communication écrite et orale pour valoriser au mieux votre parcours.**

L'objectif final de l'accompagnement est de vous permettre d'obtenir totalement (ou à défaut partiellement) le titre, le diplôme ou le certificat de qualification visé.

*** Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles.**

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ – FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

2 COMPÉTENCES VISÉES

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) chez ISEAH® a pour objectif de **vous aider à mettre en valeur vos compétences et votre expérience**, en les transformant en diplôme, certification ou titre reconnu.

Grâce à la V.A.E, vous développerez la capacité à :

- **Analyser vos compétences acquises** au cours de votre expérience professionnelle et/ou personnelle.
- **Formaliser vos acquis** à l'écrit et les **illustrer par des preuves** concrètes de votre maîtrise.
- **Valoriser vos compétences** et vous **affirmer dans votre pratique professionnelle**, à l'écrit comme à l'oral.
- En parallèle, **cet accompagnement renforce plusieurs soft skills essentielles**, parmi lesquelles : la **communication**, l'**organisation**, l'**autonomie** et la **confiance en soi**².

Chaque étape vous permet de progresser tout en vous rapprochant de la reconnaissance officielle de votre expertise.

² Répertoire des 16 compétences clés établi par ISEAH® FC

3 PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

La V.A.E s'adresse aux personnes qui :

- Peuvent **justifier d'une recevabilité favorable de l'organisme certificateur** (Livret 1).
- Disposent d'**au moins une année d'expérience professionnelle continue dans le domaine visé**.
- **Maîtrisent la langue française, à l'écrit comme à l'oral.**

Pour débiter votre accompagnement, il est nécessaire de vous inscrire sur la plateforme France VAE : <https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>

Cette plateforme est le portail unique pour les candidats, certificateurs et Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP). Elle centralise le suivi du parcours, de l'inscription au passage devant le jury, et facilite toutes vos démarches liées à la V.A.E.

Avec ISEAH®, la V.A.E devient un véritable levier de reconnaissance et de développement professionnel.

Vous avez déjà les compétences : il est temps de les faire reconnaître officiellement !

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le programme « Réussir sa V.A.E, avec le soutien d'un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) ISEAH® » est ouvert à tous les candidats, sans exception.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Si un accès physique n'est pas possible, nous mettons en place une solution adaptée, afin que le parcours se déroule dans les meilleures conditions.
- En dernier recours, et avec l'accord du candidat, l'accompagnement peut être réalisé intégralement à distance (distanciel visio-synchrone), tout en conservant l'efficacité et la personnalisation de l'accompagnement.

Ainsi, chaque candidat(e) bénéficie d'un soutien complet et inclusif, pour valoriser son expérience et réussir sa V.A.E.

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ – FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

4 MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

L'**accompagnement** à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) chez ISEAH® est **personnalisé** et **individualisé**, assuré par un(e) **ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH®**, formé(e) à la méthode ISEAH® et à l'utilisation de la plateforme France VAE.

Chaque séance prend la forme d'entretiens personnalisés, durant lesquels l'ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH® :

- Apporte son **expertise technique** et sa **méthodologie** pour **analyser vos expériences personnelles et professionnelles**.
- Vous **aide à formaliser vos compétences** et à les **mettre en valeur par rapport au référentiel** du diplôme ou titre visé.
- **Prépare** la présentation orale devant le jury, avec des **misés en situation concrètes** pour vous **familiariser avec l'exercice** et **gagner en confiance**.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Entretiens individualisés et conseils personnalisés
- Rédaction et structuration du dossier d'expériences
- Identification et collecte de preuves et témoignages concrets
- Analyse approfondie du référentiel de compétences du diplôme
- Simulations et entraînements à la communication orale pour le passage devant le jury

5 DÉROULEMENT GÉNÉRAL D'UNE V.A.E AVEC ISEAH®

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est un **parcours exigeant mais hautement valorisant**. Chez ISEAH®, **nous avons conçu un accompagnement clair, rassurant et structuré pour vous guider pas à pas dans la réussite de votre démarche**.

Notre rôle est de vous aider à transformer vos années d'expérience en une certification officielle reconnue.

LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE V.A.E

1. Inscription sur la plateforme France VAE
2. Nous vous assistons dans votre inscription et dans la prise en main de l'espace candidat.
3. Première rencontre avec votre Accompagnateur ISEAH®
4. Cet entretien permet de clarifier votre projet, vos besoins et de bâtir un plan d'action personnalisé.
5. Rédaction de votre dossier d'expériences
6. Vous décrivez vos compétences, vos savoir-faire et vos expériences. Nous vous guidons pour valoriser votre parcours de manière claire et convaincante.
7. Transmission du dossier au certificateur
8. Votre dossier, finalisé et relu avec l'aide de notre équipe, est envoyé au certificateur.
9. Entretien avec le jury
10. Nous vous préparons à cette étape clé : mise en situation, préparation à l'oral et gestion du stress.

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ – FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr



LIVRET 1 : OBTENTION DE LA RECEVABILITÉ

Première étape essentielle : obtenir la recevabilité de votre demande auprès de l'organisme certificateur. Cette phase comprend deux temps forts :

1 Choix du diplôme, titre ou CQP

Avec l'appui d'un(e) consultant(e) ISEAH®, vous identifiez le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP) le plus adapté à vos compétences et à votre projet.

Le titre visé doit impérativement être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) www.cncp.gouv.fr.

Il est également possible de se faire accompagner dès cette étape par :

- un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) : [1. Choix du diplôme, titre ou CQP](#)
- un Point Relais Conseil (PRC) : [airtable PRC](#)

Cette étape peut aussi être réalisée en autonomie.

2 Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme France VAE

Avec votre Architecte Accompagnateur de Parcours ISEAH®, vous analysez la faisabilité pédagogique du projet et co-construisez un parcours personnalisé visant la certification ou des blocs de compétences.

Une feuille de route détaillée est élaborée pour rechercher les prestations ou formations complémentaires si nécessaire.

Le dossier de faisabilité comprend :

- l'avis de faisabilité pédagogique,
- les documents justificatifs demandés,
- l'identité du candidat.

Ce dossier est ensuite transmis au certificateur via la plateforme France VAE.



LIVRET 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER ET PRÉPARATION DE L'ORAL

3 Rédaction du dossier de V.A.E

Le(a) bénéficiaire rédige son dossier de V.A.E en décrivant avec précision ses savoirs, savoir-faire et expériences professionnelles afin de démontrer qu'il(elle) maîtrise les compétences exigées pour la certification visée.

ISEAH® accompagne chaque étape de cette rédaction avec une méthode claire et rassurante :

- aide à structurer le dossier,
- mise en valeur des missions et responsabilités réellement exercées,
- soutien à la formulation des expériences clés,
- préparation personnalisée à l'oral devant le jury,
- appui en cas de mise en situation professionnelle prévue par le référentiel.

Avec ISEAH®, vous n'êtes jamais seul(e) : chaque mot de votre dossier, chaque exemple, chaque compétence est mis en lumière pour que votre expérience parle pour vous.

Vous avez les compétences. Nous vous aidons à les faire reconnaître.

4 Passage devant le jury

Le passage devant le jury est une étape clé de votre V.A.E. Composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels du secteur visé, ce jury a pour mission d'évaluer, en toute objectivité, la correspondance entre vos compétences et les exigences du diplôme.

Chez ISEAH®, nous vous préparons à cette rencontre avec **sérieux et méthode**. Grâce à notre accompagnement, vous abordez l'entretien et, si nécessaire, la mise en situation professionnelle avec **les bons repères, les bons mots et la bonne posture**.

Notre objectif : vous permettre de valoriser pleinement votre expérience et de défendre votre dossier avec confiance.

À l'issue de cette évaluation, le jury peut délivrer tout ou partie de la certification. En cas de validation partielle, les blocs obtenus sont définitivement acquis et peuvent être complétés par de l'expérience ou une formation.

En choisissant ISEAH®, vous faites le choix d'un accompagnement humain, rigoureux et engagé à vos côtés jusqu'à la validation finale.

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION/ ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE

● LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation à distance proposée par ISEAH® s'appuie sur des guides numériques de travail regroupant l'ensemble des connaissances à assimiler et des exercices à réaliser.

Ces supports ont pour objectif d'accompagner le(la) bénéficiaire dans la méthodologie d'écriture, afin de valoriser et formaliser les compétences attendues pour le diplôme visé.

Chaque guide numérique est remis à l'issue de l'entretien correspondant (par exemple, le guide n°1 est transmis après le premier entretien).

Le(la) formateur(trice) en présente le contenu, en explique les objectifs, et donne les consignes à suivre de manière orale.

Le(la) bénéficiaire réalise ensuite les exercices de façon autonome, en suivant les indications fournies dans le guide.

● ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE, PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le(la) même formateur(trice) que celui(elle) qui réalise l'accompagnement à la V.A.E en présentiel. Les échanges peuvent se faire par email, visio-synchrone ou par téléphone.

Les coordonnées du(de la) formateur(trice) sont communiquées au(à la) bénéficiaire dès le démarrage de la formation. Le(la) formateur(trice) s'engage à répondre dans un délai maximum de 48 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés)..

En cas d'impossibilité de joindre le(la) formateur(trice), le(la) bénéficiaire peut contacter le(la) responsable pédagogique, dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil ISEAH®.

ISEAH® veille à ce que chaque formateur(trice) intervenant dans le cadre de l'accompagnement à distance dispose des compétences nécessaires à sa mission. Toute personne souhaitant accompagner une V.A.E pour le compte d'ISEAH® doit suivre une formation spécifique intitulée « Accompagner une V.A.E - ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS ISEAH® ».

Cette formation, sanctionnée par un certificat de compétences, vise à développer les aptitudes requises pour assurer un accompagnement de qualité, aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

● MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

Au cours de l'accompagnement à la V.A.E, ISEAH® assure un suivi rigoureux des présences grâce à une solution de signature numérique, mise en place en partenariat avec EDUSIGN.

Tous les supports utilisés dans le cadre de la formation sont conçus en interne, par l'équipe d'ingénierie pédagogique ISEAH®, garantissant ainsi une parfaite cohérence avec les objectifs de la certification visée et les standards qualité de notre structure.

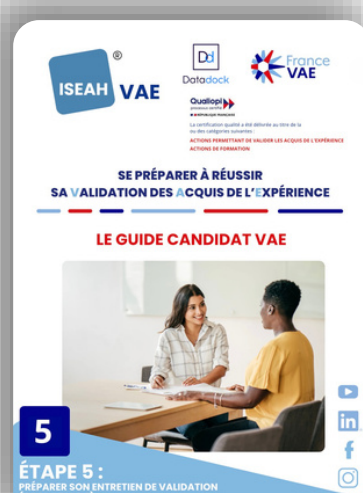
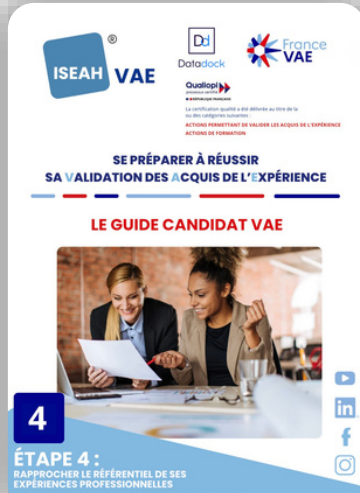
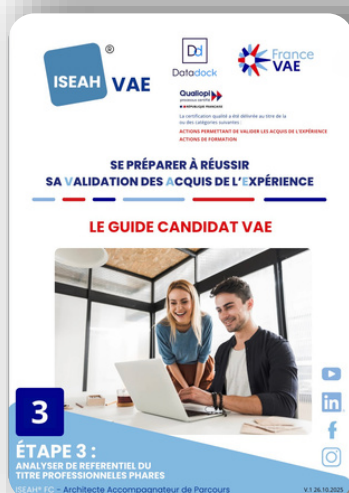
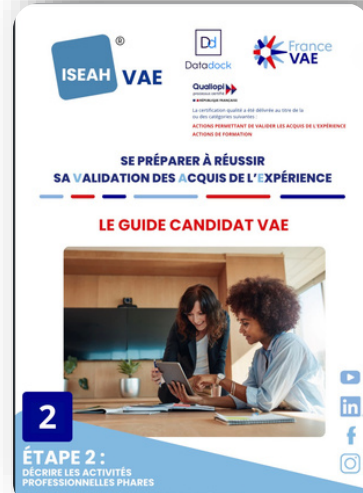
L'issue de l'accompagnement, le(la) bénéficiaire est invité(e) à :

- compléter une attestation de présence,
- répondre à un questionnaire de satisfaction, permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et des contenus,
- réaliser un quizz d'évaluation des connaissances, en lien avec les notions abordées au cours de la formation.

Enfin, après le passage devant le jury et dès réception du résultat, le(la) formateur(trice) reprend contact avec le(la) bénéficiaire pour faire un point d'étape, valoriser le parcours réalisé et évoquer les éventuelles suites à donner.

GUIDES NUMÉRIQUES DE LA MÉTHODE V.A.E

ISEAH®



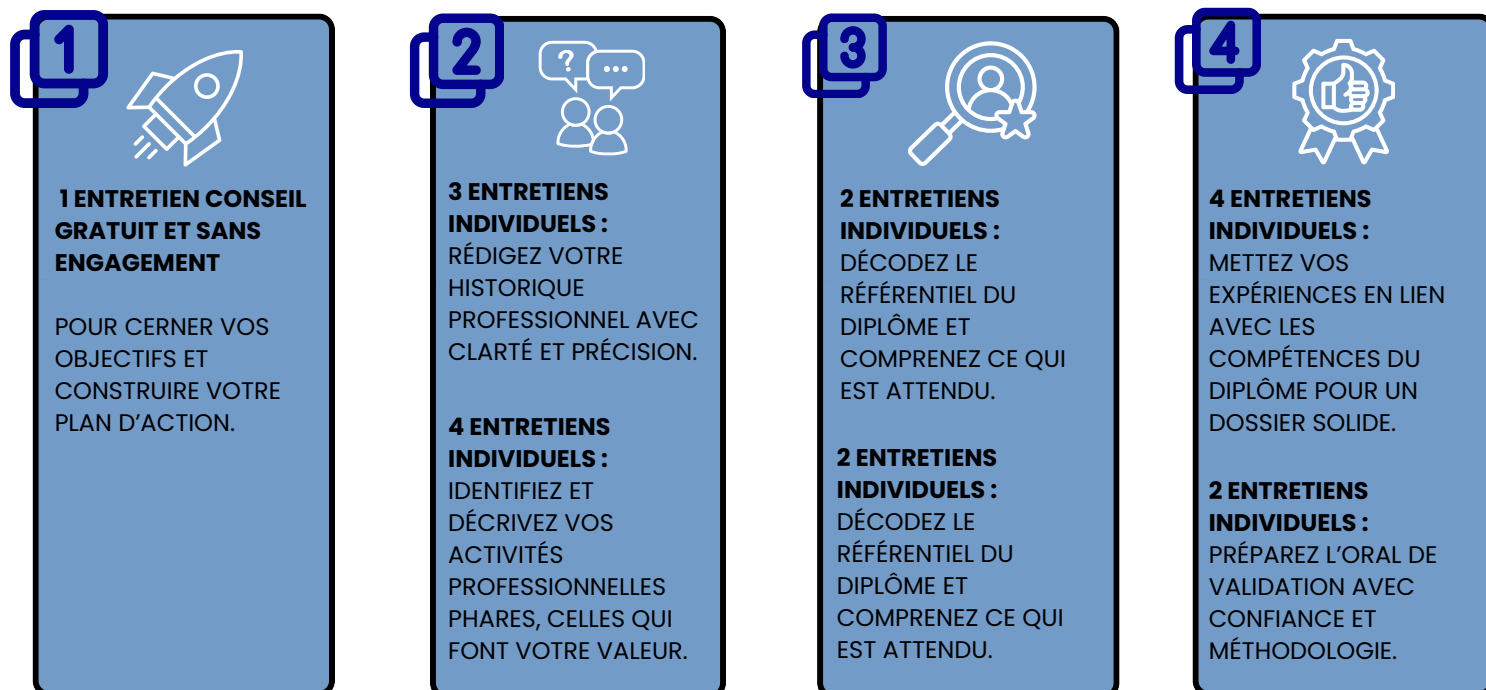
ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ - FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

FORFAITS ACCOMPAGNEMENT VAE ISEAH®

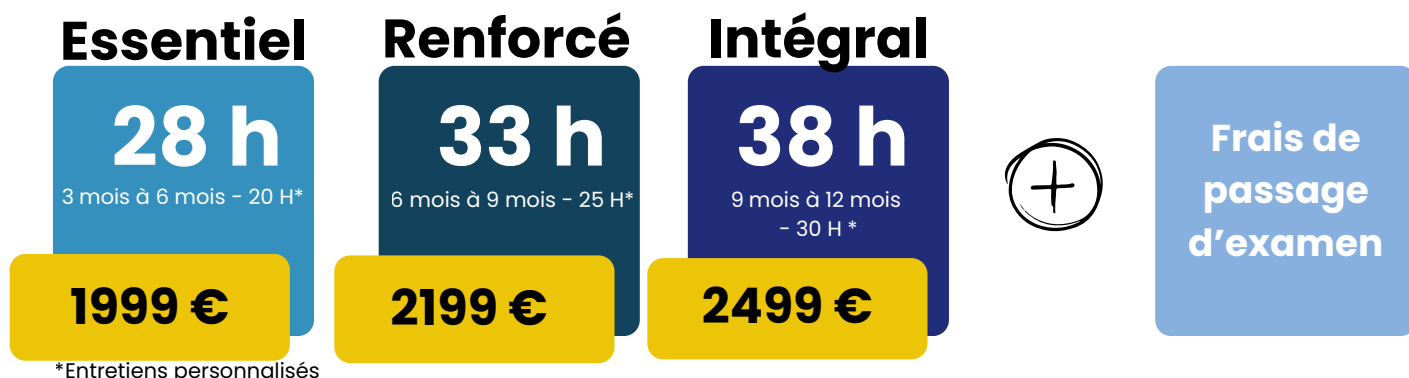
Votre parcours personnalisé : Ce que comprend votre offre ISEAH®



POURQUOI CHOISIR ISEAH® FC :

Accompagnement par des Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) certifiés QUALIOPI®, experts de la V.A.E.

+ Méthode exclusive : 6 Guide numérique ISEAH®, outils pratiques pour structurer et valoriser vos expériences.



Un investissement pour concrétiser vos compétences et vos ambitions.

Avec ISEAH® FC, chaque étape de votre V.A.E devient un vrai levier de valorisation de votre expérience, dans un cadre inclusif, flexible et entièrement centré sur vos besoins.

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ - FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

LE FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA V.A.E

Depuis le 1er juillet 2023, l'accompagnement à la VAE s'effectue via le portail national unique France VAE : <https://vae.gouv.fr> VIA **UNIFORMATION**

La demande de financement est réalisée directement par l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) sur la plateforme.

L'organisme financeur référent dans ce cadre est Uniformation, qui agit en tant que gestionnaire technique et administratif des demandes de financement, quel que soit le secteur professionnel du candidat, et non en tant qu'OPCO de branche.

Le mail de contact Uniformation est précisé dans les accords de prise en charge générés sur la plateforme.

L'accord de financement (prise en charge de l'accompagnement et des éventuels actes formatifs) est généralement transmis dans un délai de 48 heures ouvrées, sous réserve de la complétude du dossier et des volumes à traiter.

Le démarrage de l'accompagnement ne peut intervenir qu'à réception de cet accord formel.

À NOTER :

Uniformation n'est pas le seul financeur de la VAE.

Selon son statut, le(la) candidat(e) peut bénéficier d'un financement

- **par France Travail,**
- **son OPCO de branche,**
- **sa Région,**
- **ou l'Agefiph pour les personnes en situation de handicap.**

La plateforme France VAE oriente automatiquement la demande vers le financeur compétent.

COMMENT FINANCER VOTRE V.A.E AVEC ISEAH® ?

Il existe deux façons de réaliser votre V.A.E, et il est important de bien comprendre les différences pour choisir celle qui vous correspond le mieux.

1. Via la plateforme nationale France VAE

Ce dispositif, piloté par l'État, permet un accompagnement global, entièrement pris en charge par des financements publics.

Mais attention : dans ce cadre, vous ne pouvez pas mobiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation), car le financement est centralisé par l'État.

2. Avec un accompagnement personnalisé par ISEAH®, en dehors de France VAE

ISEAH® propose un accompagnement sur mesure, hors plateforme France VAE, pour les candidats qui souhaitent garder toute liberté dans leur parcours.

Dans ce cas, vous pouvez **mobiliser votre CPF** directement depuis le site Mon Compte Formation (www.moncompteformation.gouv.fr).

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ - FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

Parcours Inspirants : Ils ont osé la V.A.E et ont réussi !

Transformez votre expérience en diplôme et ouvrez de nouvelles opportunités.

Ce n'est pas seulement un diplôme : c'est la reconnaissance officielle de votre savoir-faire, de vos compétences et de votre engagement professionnel.

Quelques histoires de ceux qui ont franchi ce pas montrent à quel point cette démarche peut être révélatrice et transformatrice.

● **Laurent, 41 ans**, passionné par la formation et désireux de consolider son expertise, a choisi la V.A.E pour obtenir un **Titre Professionnel Formateur pour Adultes BAC+2**. Cette validation lui a permis d'affirmer sa légitimité, d'élargir ses missions et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle.

● **Michaël, 39 ans**, fort de 6 ans d'expérience dans la vente, à la tête d'une équipe et en charge de son rayon depuis 2 ans, a pu franchir une étape majeure en obtenant le **Titre Professionnel Manager d'Unité Marchande BAC+2**. Grâce à la V.A.E, son parcours a été reconnu officiellement, lui offrant de nouvelles responsabilités et la possibilité de progresser dans sa carrière managériale.

● **Alain, 56 ans**, avait interrompu son parcours scolaire après un CAP. Cette année, il a décidé de relever un défi ambitieux : **valider un niveau BAC, en parallèle de son petit-fils qui passe le sien**. Son exemple montre que la V.A.E n'a pas de limite d'âge et que la détermination peut transformer l'expérience et la volonté en réussite officielle.

● **Rachida, 33 ans** secrétaire médicale, a découvert la V.A.E proche de chez elle. Sortie de son BAC Pro Secrétariat, elle avait acquis une expérience précieuse sur le terrain auprès d'un cabinet de médecins généralistes. Souhaitant valider son savoir-faire et se préparer à évoluer vers l'hôpital où son mari sera muté, elle a obtenu un **Titre Professionnel Secrétaire Assistant Médico-Administratif**, lui offrant de nouvelles perspectives professionnelles et la reconnaissance de son expertise.

Ces parcours démontrent que la V.A.E est **accessible à tous, quel que soit votre âge, votre formation initiale ou votre expérience professionnelle**. Elle permet de transformer vos compétences acquises au fil des années en un **diplôme officiel**, de **renforcer votre légitimité**, d'**élargir vos horizons professionnels** et d'**ouvrir des portes vers de nouvelles opportunités**.

Osez valoriser votre expérience. La V.A.E peut être votre tremplin pour franchir une étape décisive dans votre carrière et révéler tout le potentiel de votre parcours.

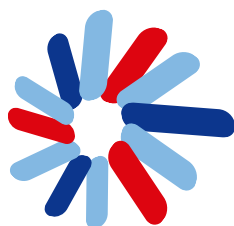
ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ - FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr



VAE



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories suivantes :

ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION

Réussir sa Validation des Acquis de l'Expérience – VAE

RÉFÉRENCES DE L'ORGANISME

ISEAH® FC – Organisme de formation enregistré sous le numéro 44570399057
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Numéro SIREN : 852 943 976

Siège social : 20 rue Joséphine Caye 57070 METZ

 **03 87 21 99 83** (Numéro d'appel national non surtaxé)

 **fc@iseah.fr**

 **<https://www.iseah.fr>**



Mentions légales : La structure générale, ainsi que les textes, photos, images et contenus de ce document sont la propriété exclusive de ISEAH®

Toute reproduction, totale ou partielle, ou toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de ISEAH®, est strictement interdite et constitue une contrefaçon, sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les informations, pictogrammes, photographies, images et textes contenus dans ce document sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale, est interdite sans autorisation préalable.

La copie sur support papier à usage strictement privé de ces éléments est autorisée conformément à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, partielle ou intégrale, sans accord écrit préalable de ISEAH®, demeure strictement prohibée.

ISEAH® FC

20 rue Joséphine Caye
57070 METZ – FRANCE

+33 (0)3 87 21 99 83
www.iseah.fr

